

Département du Nord  
Arrondissement de Douai  
Canton d'Aniche

**COMMUNE DE DECHY**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECHY**

---

Le **VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS** à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 21 Février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SZATNY.

**Présents** : Mesdames MOUY Estelle, TABAKA Corinne, ROGER Marie-France, PASTORET Monique, DELCOURT Patricia, BEAREZ Corinne,  
Messieurs SZATNY Jean-Michel, GUERTIT Abdelaziz, BROCHARD Gérard, ZACCARDI Aldo.

**Représentés** : Mesdames CAUMONT Sylvie (procuration donnée à Marie-France ROGER), LEVRAY Claudine, (procuration donnée à Patricia DELCOURT), ARABEN Rabiah (procuration donnée à Abdelaziz GUERTIT), WALQUAN Laëtitia, (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Monsieur JOOS René (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY).

**Absent, excusé** : Monsieur AZEROUAL Lahcen.

**Secrétaire de séance** : Mme ROGER Marie-France.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023.**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1,

VU la Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 (Loi NOTRE),

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les Villes de 3500 habitants et plus,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

.../...

Sur le rapport de Monsieur Jean-Michel SZATNY, Président, et sur sa proposition,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

CONFIRME que le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu conformément à la législation en vigueur ; chacun ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion,

PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 tel qu'il figure à la présente délibération.

Le Président,

Jean-Michel SZATNY

Télétransmis le 08/03/2023

Publié sur le site de la ville le 08/03/2023

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

**Du Centre Communal d'Action Sociale**



Tous les atouts de la Ville à la campagne

**Commune de plus de 3.500 habitants**

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

## **Préambule**

La loi Nôtre, promulguée le 07/08/2015, a modifié les modalités de présentation de débat d'orientation budgétaire des CCAS.

Aussi, l'article L 2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un support d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les 2 mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

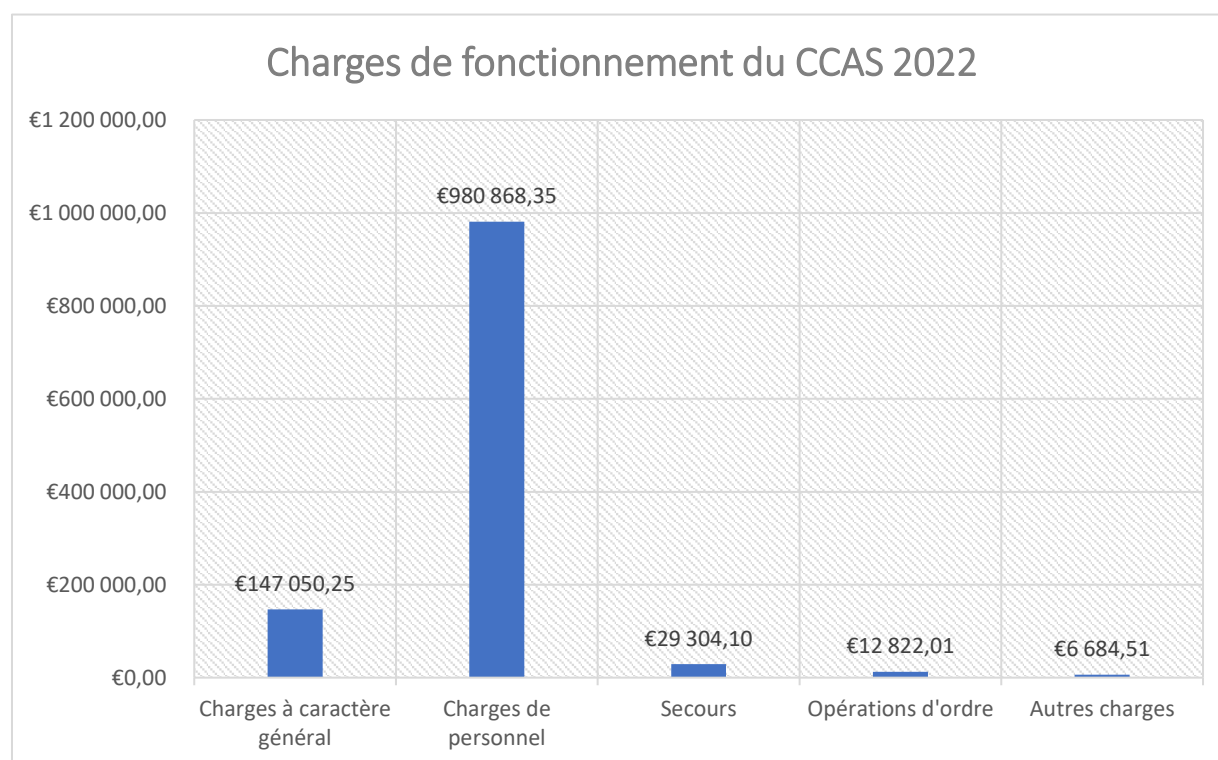
Ce Rapport d'Orientation Budgétaire présente une analyse du compte administratif provisoire 2022, l'évolution des charges et des recettes de 2017 à 2022, la structure du personnel et enfin les orientations de 2023.

## ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2022

En 2022, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 176 729,22 euros pour des recettes de fonctionnement de 1 102 240,71 euros.

La répartition des dépenses de fonctionnement s'établit de la manière suivante :

Charges à caractère général	147 050,25 €	12,50 %
Charges de personnel	980 868,35 €	83,35 %
Secours	29 304,10 €	2,50 %
Opérations d'ordre	12 822,01 €	1,08 %
Autres charges	6 684,51 €	0,57 %
Total	1 176 729,22 €	100 %



Concernant le chapitre 012, qui concerne la masse salariale, nous constatons entre 2021 et 2022, une augmentation de 76 173,54 € soit un peu plus de 8%.

En effet, l'année 2022 a été marquée par la revalorisation du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet de 3,5 %. Le SMIC a également augmenté de 0,9 % en janvier 2022 et de 2,01 % en août 2022 pour tenir compte de la hausse de l'inflation.

Enfin, il est à noter l'arrivée d'une personne supplémentaire à la direction et deux titularisations en tout début d'année.

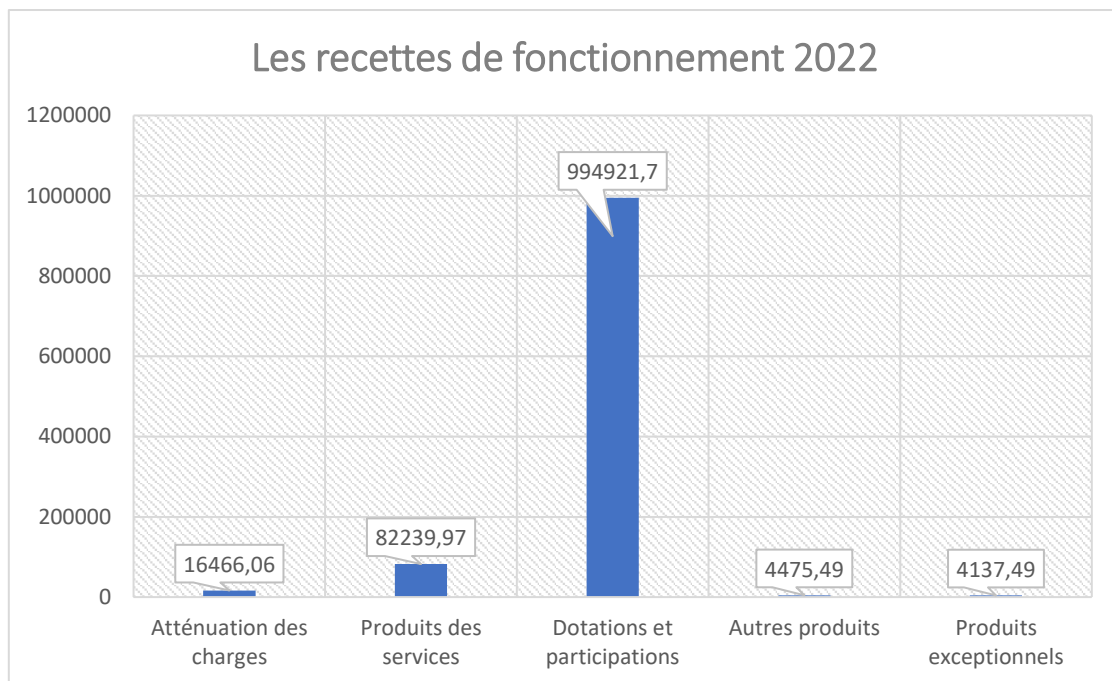
Il faut également tenir compte de l'impact issu du déroulement de carrières des agents, et de la revalorisation et rémunérations des agents de catégories C en début de carrière.

La mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a également fait évoluer la masse salariale.

Concernant le chapitre 011, l'augmentation de 27 371,22 € s'explique par l'inflation notamment pour l'alimentation. De plus plusieurs formations ont été prises en charge notamment les BAFA, les permis de conduire, le DEJEPS, le CAFERUIS et sur le logiciel My Perischool.

La répartition des recettes de fonctionnement s'établit de la manière suivante :

Atténuation de charges	16 466,06 €	1,50 %
Produits des services	82 239,97 €	7,46 %
Dotations et participations	994 921,70 €	90,26 %
Autres produits	4 475,49 €	0,40 %
Produits exceptionnels	4 137,49 €	0,38 %
Total	1 102 240,71	100 %



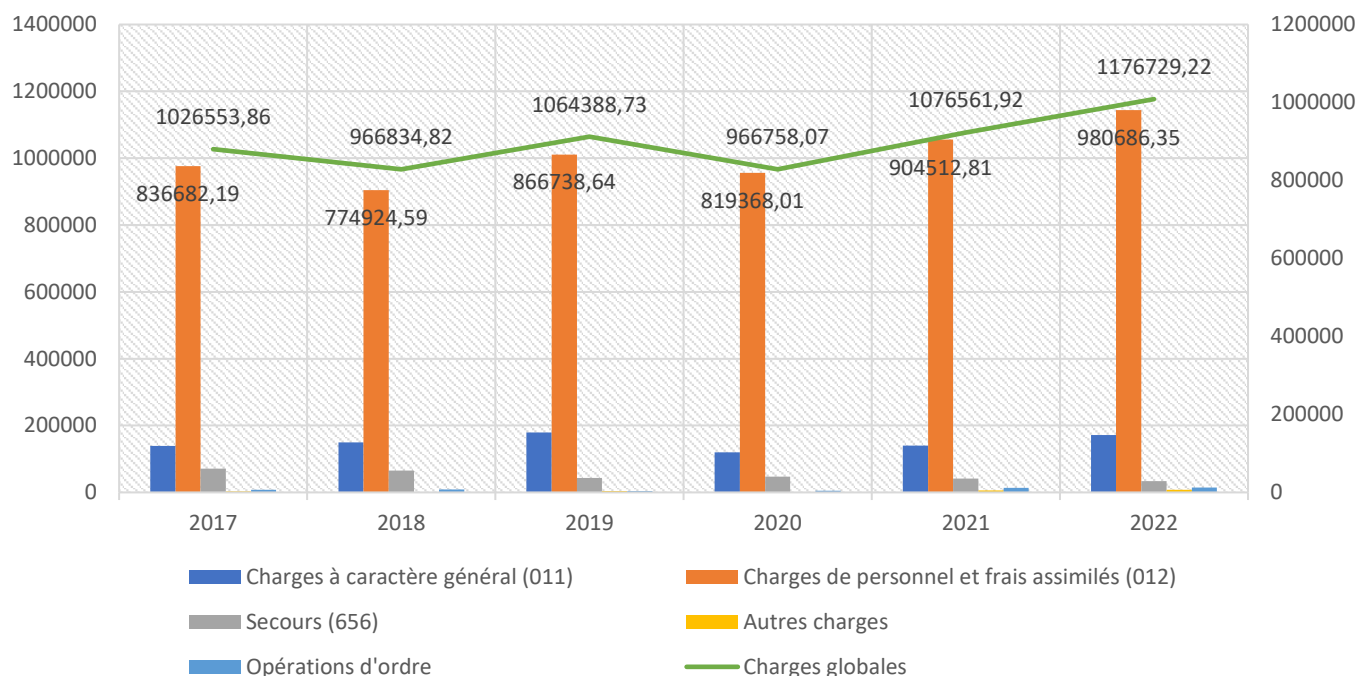
Concernant les recettes, les dotations et les subventions représentent 90 % du budget global. Ce sont des ressources qui proviennent de la C.A.F. du Nord, du Département et surtout de la ville de Dechy avec sa subvention.

Evolution du budget du CCAS de 2017 à 2022.

### Charges de fonctionnement

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général (011)	119 594,76	128 539,06	153 623,16	102 429,47	119 679,03	147 050,25
Charges de personnel et frais assimilés (012)	836 682,19	774 924,59	866 738,64	819 368,01	904 512,81	980 686,35
Secours (656)	6 0643,76	5 5606,50	3 7079,16	4 0102,78	35 481,58	29 304,10
Autres charges	2 770,44	0	3 652,46	352,24	5 171,79	6 684,51
Opérations d'ordre	6 862,71	7 764,67	3 295,31	4 505,57	11 716,71	12 822,01
<b>Charges globales</b>	<b>1 026 553,86</b>	<b>966 834,82</b>	<b>1 064 388,73</b>	<b>966 758,07</b>	<b>1 076 561,92</b>	<b>1 176 729,22</b>

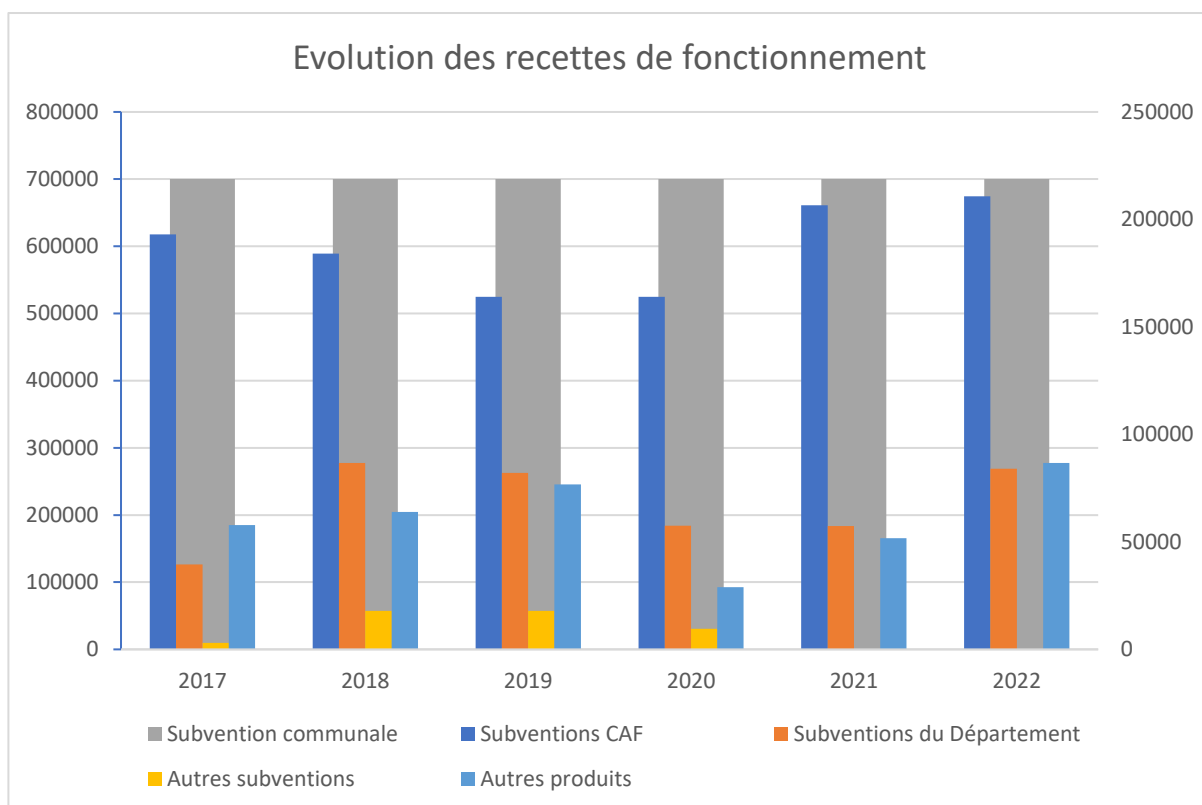
## Evolution des charges de fonctionnement



## Recettes de fonctionnement

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Subventions de la CAF	193 067,12	184 052,10	163 957,03	169 595,57	206 573,79	210 833,97
Subventions du Département	39 495,00	86 734,83	82 052,00	57 477,00	57 344,00	84 087,73
Autres subventions	2 962,00	17 859,44	17 859,44	9 596,38		
Subvention communale	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
Autres produits (participation des usagers, baux, ventes de bois...)	57 826,05	63 973,82	76 667,47	28 985,31	51 664,09	86 713,97
<b>Recettes globales</b>	<b>1 027 883,14</b>	<b>1 066 342,44</b>	<b>1 025 552,65</b>	<b>978 977,03</b>	<b>1 015 581,88</b>	<b>1 081 635,67</b>





## Structure du personnel et des effectifs

	Au 1er janvier 2022			
	Hommes	Femmes	Total	ETP
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	3	12	15	13,75
Agents contractuels permanents	0	0	0	0
Agents contractuels non permanents	1	1	2	1,57

Le personnel du CCAS est constitué de 17 agents (dont 15 titulaires de la Fonction Publique), réparti de la manière suivante : 3 hommes et 12 femmes. L'ensemble représente 15,3 équivalents temps plein. L'équipe est stable depuis plusieurs années.

L'effort de formation est un point positif que nous pouvons constater au CCAS, en effet, en 2022 une collègue a démarré une formation CAFERUIS et en 2023 une collègue va démarrer une formation DEJEPS.

## Les perspectives du CCAS de DECHY pour l'année 2023

### 1. Maintenir les activités déjà mises en place

Le budget du centre socio-culturel est constitué de plusieurs pôles d'activités qu'il faut continuer de développer :

- Le pilotage du centre, cofinancé par la CAF (direction, secrétariat/accueil et comptabilité) ;
- Le secteur petite enfance/enfance, financé dans le cadre de la CTG (convention territoriale globale) et des ALSH par la CAF ;
- Le secteur jeunesse avec un financement du Conseil Départemental dans son pilotage et de la CAF via les ALSH ;
- Le secteur « adultes/Familles/Séniors » qui a un financement spécifique dans le cadre du projet social par la CAF. Dans ce contexte, les aînés de la commune continueront de bénéficier du portage des repas à domicile selon les situations d'isolement. Le portage des repas à domicile permet aux séniors d'avoir un repas journalier (sauf le week-end) et cela permet également de créer des liens avec des séniors isolés que nous ne connaissons pas ;
- L'Action renforcée sur la parentalité ;
- Le partenariat avec DEFI PLIE pour le financement du permis de conduire ;
- Le référent RSA, dont le poste est financé par le Conseil Départemental.

### 2. Renforcement de l'action envers le public en grande difficulté

- **Accompagnement des personnes âgées** : un travail est toujours réalisé sur les problématiques repérées au niveau de la mobilité des séniors et de lutte contre l'isolement. Les aînés inscrits sur le registre des personnes vulnérables, sont appelés et visités régulièrement. Par ailleurs, une livraison de repas à domicile a été mise en place depuis le début du confinement, en faveur des personnes malades ou isolées et perdure. Réponse est faite à certains appels à projets « Autonomie/vieillesse » pour percevoir des fonds du Département et autres organismes, pour mener à bien nos actions.

- **Aide d'urgence** : les techniciennes du service social instruisent les dossiers de demande d'urgence. Selon les revenus, la composition de leur famille, les dechynois en difficultés bénéficient de bons alimentaires EDENRED, ou de la gratuité des tickets de cantine pour leurs enfants scolarisés à DECHY. Ils sont également dirigés vers les associations caritatives

(Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur et Episol). Des ateliers budgétaires et accompagnement sont également proposés aux personnes, par le biais de cette dernière association. En ce début d'année, un atelier « économie d'énergie » a été mis en place et mené par un intervenant d'EDF. Il a permis à chacun d'être acteur de ses consommations, de cibler les bons gestes et astuces pour réduire son budget énergie, de poser des questions.

Il a été constaté une baisse au niveau des bons EDENRED. En effet, certaines personnes bénéficient de la retraite, d'autres ont quitté la ville ou ont trouvé un emploi ou une formation. D'autres aides existent également : aide exceptionnelle pour funérailles, F.S.L. (fonds de solidarité logement) pour aider à payer les factures de gaz, électricité, eau. En fin d'année, un colis de Noël, un sachet de friandises, sont distribués aux familles bénéficiaires. Cette année, un goûter a pu être organisé avec les techniciens du CCAS et du centre socio-culturel. A cette occasion, un spectacle a été présenté par les résidents de l'AFEJI de DECHY et le collectif famille a préparé une collation très appréciée. En raison du COVID, cette manifestation ne pouvait plus se faire.

- **Aide pour démarches administratives sur internet** : un agent du centre socio-culturel aide les personnes dans leurs démarches : création d'adresse mail, compte Améli, compte C.A.F, suivi de dossier de retraite, etc... sur rendez-vous.

Un ordinateur fourni par la Fédération des Centres Sociaux Culturels du Nord va être mis à disposition des usagers pour leurs démarches administratives.

- **Accompagnement professionnel des jeunes** : un partenariat a été mis en place avec le TOUR EMPLOI afin de renforcer l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, en étroite collaboration avec le référent projet jeunesse. A ce jour, ce partenariat est très apprécié tant par les jeunes que par les professionnels.

### 3. Les nouveaux projets

- Modernisation des paiements avec achat du logiciel **My Peryschool**.

Enfin, après réflexion avec nos partenaires et principalement la CAF, le centre socioculturel restera dans le bâtiment de la Rue Saint Venant. Une réhabilitation de la structure a été envisagée avec la CAF et la mairie. Un dossier de demande de subvention devra être déposé dans leurs services avant l'été. Les travaux pourraient éventuellement démarrer en 2023, selon les modalités (subventions, priorisation des travaux...).